



**AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 19 mai 2026  
N. réf : 10.01.02/JL/tg

**Préavis N° 09/2026**

|   |
|---|
| <p align="center"><b>DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LA TOITURE<br/>DU BÂTIMENT DE LA VOIRIE</b></p> |
|---|

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

---

Dans le cadre de la politique énergétique communale et conformément aux objectifs de la stratégie énergétique fédérale 2050, la Municipalité souhaite poursuivre le développement de la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments communaux.

La toiture du bâtiment abritant le local de la voirie communale présente un potentiel favorable pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Sa surface exploitable, son orientation et l'absence d'ombrage significatif permettent d'envisager la réalisation d'une installation solaire efficiente.

Le bâtiment de la voirie est situé sur la parcelle n° 272 au lieu-dit « Le Clos du Pont ». Il abrite principalement :

- le dépôt du matériel de la voirie,
- des ateliers techniques,
- des locaux de stockage.

La toiture du bâtiment offre une surface exploitable d'environ 500 m<sup>2</sup>, cette surface permettrait l'installation de panneaux d'une puissance d'environ 80kWc.

Par le présent préavis, la Municipalité soumet au Conseil communal une demande de crédit de **CHF 172'000.00** destinée à financer la réalisation de cette installation.

---

## 2. CONTEXTE

---

En 2025, la consommation totale d'électricité des bâtiments communaux s'est élevée à 260'000 kWh par an. La Commune dispose actuellement de deux installations photovoltaïques situées sur la Grande Salle et sur le bâtiment de l'Arbalète. Une troisième installation est prévue sur le Chalet du Foyer.

L'ensemble de ces installations permet une production annuelle d'environ 114'000 kWh. Les simulations montrent qu'environ 78% de cette production est autoconsommée dans la cadre de la CEL (Communauté Electrique Locale) communale.

---

## 3. TRAVAUX

---

Le projet prévoit l'installation d'un système photovoltaïque d'une puissance de 80 kW sur la toiture de la voirie. La production annuelle est estimée à 92'000 kWh.

Bien que le bâtiment de la voirie présente une faible consommation propre, l'électricité produite pourra être valorisée à l'échelle des autres bâtiments communaux, ce qui permet d'optimiser l'utilisation de l'énergie produite.

L'électricité produite par cette installation permettra d'augmenter l'autoconsommation de la CEL communale d'environ 45'000 kWh par an, ce qui correspond à environ 50% de la production de la nouvelle installation. Le solde de l'énergie produite sera injecté dans le réseau et revendu au gestionnaire du réseau, notamment Groupe E.

À moyen terme, cette installation pourra s'intégrer dans une organisation de type communauté électrique locale ouverte aux habitants, permettant une gestion optimisée de l'énergie à l'échelle de la Commune.

---

## 4. COÛTS ET FINANCEMENT

---

|  |            |                          |
|--|------------|--------------------------|
| Etudes et planification                      | CHF        | 10'000.00                |
| Préparation toiture et échafaudages          | CHF        | 34'000.00                |
| Installations électriques et photovoltaïques | CHF        | 100'000.00               |
| Renforcement du réseau électrique            | CHF        | 5'000.00                 |
| Divers et imprévus                           | CHF        | <u>10'000.00</u>         |
| <b>Total HT</b>                              | <b>CHF</b> | <b>159'000.00</b>        |
| TVA 8.1%                                     | CHF        | <u>12'879.00</u>         |
| Total TTC                                    | CHF        | 171'879.00               |
| <b>Total arrondi à</b>                       | <b>CHF</b> | <b><u>172'000.00</u></b> |

Les installations photovoltaïques bénéficient de subventions fédérales (Pronovo) sous forme de rétribution d'environ CHF 28'800.

## 5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 23 juin 2026*

- Vu** le préavis N° 09/2026
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### PREND ACTE

- **De l'amortissement** de la dépense nette d'investissement, selon les durées fixées par les directives MCH2, à savoir :
  - o 30 ans pour bâtiments, terrains bâtis

### DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment de la voirie
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 172'000.-
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 19 mai 2026 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 23 juin 2026.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :                      La Secrétaire-adjointe :

 

Michèle Genillard                      Sylvie Berdoz



Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzgubel